

**Service instructeur**

Direction de l'Architecture

**Service consulté**

**1<sup>ère</sup> Commission**

**N° CG-2010-4-1-3**

**BUDGET PRIMITIF 2011  
- BATIMENTS DEPARTEMENTAUX -**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation des actions à mener sur les bâtiments départementaux, lesquelles nécessiteront 8 804 000 € de crédits de paiement, 100 000 € de crédits de fonctionnement et 5 511 865 € d'autorisations de programme (complémentaires et nouvelles) sur l'exercice 2011. Une recette d'investissement de 648 000 € est également inscrite au budget (AP nouvelles de 1 048 000 €).*

**1) BILAN DE L'EXERCICE 2010 :**

• **Achèvement d'opérations**

L'année 2010 aura vu la fin des opérations suivantes :

- ✓ la construction de la gendarmerie neuve de WITTELSHEIM. A noter qu'elle a fait l'objet d'un transfert à Habitat Haute-Alsace (H.H.A) par avenant au bail emphytéotique administratif ;
- ✓ l'opération de dégagement et de consolidation des décors côté ouest de la nef des Dominicains de Haute-Alsace de GUEBWILLER ;
- ✓ les travaux d'aménagement du Centre Médico-Social de RIXHEIM dans les locaux acquis en 2009 ;
- ✓ la construction d'un garage pour la fraise à neige du Grand Ballon.

Toutes ces opérations soldées et réceptionnées au niveau des travaux, ne le sont pas forcément au niveau financier, en raison des délais d'obtention des Décomptes Généraux ou des réserves à lever. C'est la raison pour laquelle certains crédits peuvent encore s'avérer nécessaires en 2011.

## **2) PREVISIONS DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR 2011 :**

Globalement, le Budget Primitif 2011 est en baisse de 3,44 % par rapport au BP 2010.

La Direction de l'Architecture a particulièrement veillé à ce que les inscriptions budgétaires concernent des crédits absolument nécessaires à la réalisation de ses opérations en tenant compte de leur degré d'avancement, et dans le respect de ses engagements contractuels.

Les dépenses correspondantes concernent les gros investissements immobiliers et mobiliers à mener sur les bâtiments à vocation administrative ainsi que sur l'ensemble des autres équipements du patrimoine départemental. Celles-ci s'inscrivent dans le prolongement des programmes décidés au cours des années antérieures. Les propositions d'inscriptions budgétaires sont conformes aux orientations budgétaires et s'élèvent à :

- ✓ **8 804 000 € de Crédits de Paiement (CP) ;**
- ✓ **5 511 865 € d'Autorisations de Programme (AP) nouvelles ou complémentaires ;**
- ✓ **100 000 € de crédits de fonctionnement (CF) ;**
- ✓ **648 000 € de recettes d'investissement représentant 1 048 000 € d'Autorisations de Programme (AP) nouvelles.**

En ce qui concerne les **AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (nouvelles et complémentaires)**, elles sont inscrites conformément aux dispositions du règlement financier du 3 avril 2008, qui stipule que, pour fiabiliser le stock des Autorisations de Programmes, les opérations seront intégrées en gestion financière en 2 étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études, la seconde à l'Avant-Projet Définitif pour le financement des travaux.

- :- :- :- :- :- :- :-

Conformément aux orientations budgétaires définies, vous trouverez ci-après les principaux axes retenus pour 2011, ventilés par domaine d'intervention et par dotation décroissante :

### **2-A – CREDITS CIBLÉS :**

**BATIMENTS ROUTIERS : 2 700 000 € de CP – AP nouvelle : 310 000 € ;  
AP complémentaire : 5 600 €**

Le Programme Prévisionnel des Investissements (P.P.I) 2008-2012 des Unités Routières (U.R) et Centres Routiers (C.R) a été approuvé par notre Assemblée le 19 octobre 2007.

#### **- Programme constructions neuves – B121 :**

Les travaux de construction du Centre Routier d'ALTKIRCH ont débuté en novembre 2010. Ce retard pris est dû aux difficultés d'obtention du permis de construire.

En ce qui concerne le Centre Routier de BARTENHEIM, le concours sera lancé, suivi d'une année d'études. L'acquisition foncière est en cours avec l'Office National des Forêts, propriétaire du site.

Enfin, une AP complémentaire de 5 600 € doit être inscrite sur l'opération de construction d'un garage pour la fraise à neige du Grand-Ballon, pour permettre de solder les comptes et intégrer les révisions de prix.

L'opération de construction du Centre Routier d'HUSSEREN-WESSERLING a été décalée ainsi que les travaux sur le site de BERRWILLER qui permettront de regrouper les Centres Routiers d'UFFHOLTZ, de SOULTZ, ainsi que le Parc d'Intervention en Matériel (P.I.M) et le Parc Départemental (en remplacement des sites de COLMAR et de MULHOUSE).

#### **- Programme restructurations, réhabilitations, extensions - B122 :**

Se dérouleront les travaux liés aux extensions des Centres Routiers de VOLGELSHEIM et de LAPOUTROIE. Les travaux ont démarré en septembre 2010.

En raison du transfert du Parc Départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le bâtiment administratif du Parc de Colmar sera occupé par les 2 administrations (Etat/Département) et de ce fait, il sera nécessaire de séparer les réseaux de fluides. De plus, puisque l'Etat conserve les vestiaires, le Département va réaménager de nouveaux vestiaires dans un bâtiment annexe. Le coût de ces travaux est estimé à 310 000 €, dont une partie a dû être amorcée fin 2010.

L'opération de restructuration du Centre Routier de VIEUX-FERRETTE devra faire l'objet d'une programmation prochaine.

N'est pas comptabilisée la mise aux normes des stations de carburant imposée par la réglementation, prévoyant dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 des installations enterrées à double paroi. Dès que la Direction des Routes et des Transports aura fourni la liste des sites où des travaux devraient être entrepris, le chiffrage sera établi et les crédits nécessaires devront être étalés sur 2 ou 3 exercices, si cela est possible, voire sollicités lors d'une DM.

#### **BATIMENTS SOCIAUX ET TERRITORIALISATION : 1 975 000 € de CP – AP : NEANT**

Les crédits liés au renforcement et à la réorganisation de la présence du Conseil Général dans les Territoires, au contact direct de l'utilisateur, accompagnés le cas échéant de regroupement de services de la Solidarité, génèrent un besoin total de crédits de 1 905 000 € auxquels s'ajoutent des crédits pour des opérations diverses soit 1 975 000€ au total.

Vont se poursuivre les travaux d'installation de l'antenne secondaire de MUNSTER au sein de l'ancien collège Hartmann ainsi que ceux relatifs à l'antenne territoriale de la Couronne Mulhousienne à ILLZACH (Fil d'Ariane), ces deux projets étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage locale (respectivement Communauté de Communes et Commune d'ILLZACH).

Des crédits sont prévus pour les travaux d'aménagement du siège de l'Antenne Secondaire de NEUF-BRISACH – Foyer Sainte-Thérèse. Pour en diminuer le coût, la Direction de l'Architecture a pris en charge les lots démolition et revêtement de sol, le restant des travaux sera réalisé en régie par la Direction des Moyens Généraux.

En parallèle, l'opération d'aménagement du CMS de RIXHEIM dans les locaux acquis en 2009 s'avère plus onéreuse que prévu en raison des travaux importants qui ont dû être réalisés sur la structure (ouverture en façade), permettant ainsi la réalisation de locaux fonctionnels. Aussi, une AP complémentaire de 21 000 €, soit un montant total de 139 000 € devrait être inscrite pour permettre de clôturer cette opération. Cette AP pourrait ainsi être ponctionnée sur l'AP de l'opération d'aménagement du siège de l'Antenne Secondaire de NEUF-BRISACH – Foyer Sainte-Thérèse au vu des motifs indiqués plus haut.

Les travaux d'installation de l'Antenne Territoriale secondaire d'ENSISHEIM située dans les bâtiments de l'ancienne mairie d'ENSISHEIM vont pouvoir démarrer début 2011, les locaux actuels du C.M.S étant à restituer à la Mairie à très court terme.

5 opérations devront encore être réalisées :

- regroupement des Centres Médico-Sociaux (C.M.S) de KINGERSHEIM-WITTENHEIM ;
- restructuration des locaux sis 61 rue de Pfastatt à MULHOUSE ;
- antenne principale Val d'Argent à SAINTE MARIE AUX MINES ;
- réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de THANN (Antenne principale) ;
- regroupement des Centres Médico-Sociaux (C.M.S.) de SAINT-LOUIS avec la création d'une Antenne Principale. L'opération pourra démarrer une fois que le projet de Z.A.C (zone d'aménagement concerté) conduit par le Ville de SAINT-LOUIS sera finalisé.

**BATIMENTS à vocation CULTURELLE : 1 133 000 € de CP – AP nouvelle : 7 500 € - AP complémentaire : 4 281 765 €**

Ces crédits sont prévus pour faire face à la construction de la Médiathèque d'ALTKIRCH – APC de 4 281 765 € – base programme. Ce montant correspond au reliquat d'AP non consommée initialement sur le budget du Service de la Médiathèque Départementale.

La troisième tranche de réfection des menuiseries aux Dominicains à GUEBWILLER pourra être lancée dès obtention de la notification de subvention par la Région et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

En ce qui concerne le Carreau Rodolphe à UNGERSHEIM, nos services sont chargés de réaliser une première phase de valorisation de ce site côté entrée principale. Les crédits dégagés (200 000 €) permettront de procéder aux opérations de nettoyage des abords et de fermeture de certains espaces ouverts ainsi que des interventions liées à la mise en sécurité de cette zone en vue de déposer la clôture constituant le périmètre de sécurité et rendre ainsi l'entrée sur le site plus avenante.

Enfin, il est prévu l'inscription (annuelle) d'une provision de 7 500 € (en AP/CP) pour l'acquisition éventuelle de matériels, outillage et mobilier.

Les travaux de mise à nu et de traitement des structures sur l'immeuble dénommé le « Château » à HUSSEREN-WESSERLING restent suspendus au devenir du site.

**BATIMENTS GENDARMERIES : 1 055 000 € de CP - AP : néant**

En ce qui concerne les gendarmeries, il ne subsiste que les 4 gendarmeries neuves pour lesquelles le Département a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat.

Sont terminées les constructions des Gendarmeries de ROUFFACH, DANNEMARIE et WITTELSHEIM, mais des CP devront toutefois être inscrits pour permettre de régler les décomptes définitifs.

Enfin, va se poursuivre la construction du P.G.M (Peloton de Gendarmerie de Montagne) de HOHRDOD, pour une livraison en 2011.

A noter que, tout comme les 19 gendarmeries transférées par bail emphytéotique administratif à Habitat de Haute-Alsace (H.H.A) le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les gendarmeries neuves ont fait ou feront l'objet d'un avenant de transfert après constat contradictoire établi entre le Bailleur et le Preneur et ce dès l'achèvement des constructions.

**BATIMENTS à vocation "ENVIRONNEMENTALE" : 1 029 000 € de CP – AP : néant**

Des crédits sont prévus pour faire face à la réhabilitation et à la construction de l'hébergement de la Maison Eclusière 50 à HIRTZFELDEN abritant actuellement un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E) – APD validé en juin 2010.

**BATIMENTS à vocation SPORTIVE : 15 000 € de CP – AP nouvelle : 15 000 €**

Une provision de 15 000 € (en AP/CP) est inscrite au titre de l'acquisition de matériels, outillage et mobilier.

**BATIMENTS ADMINISTRATIFS : NEANT**

Aucun crédit n'est inscrit à ce titre.

Cependant, il sera peut être nécessaire, lors de la DM1, d'inscrire des Crédits de Paiement au titre du quitus de l'opération de construction du Nouvel Hôtel du Département, processus qu'il n'a pas été possible de finaliser en 2010, le Maître d'Ouvrage Délégué (SEMHA) ayant été dans l'impossibilité de justifier les décomptes de l'opération.

- :- :- :- :- :-

**2-B – CREDITS ANNUELS PROVISIONNELS NON AFFECTES : CP : 897 000 € - AP nouvelle : 820 000 € - AP complémentaire : 72 000 €**

Sont intégrés, au sein du programme B122 (bâtiments – restructurations, réhabilitations, extensions), les éléments suivants :

- la poursuite du diagnostic « accessibilité » sur l'ensemble des bâtiments, propriété du Département, par rapport aux obligations fixées par la loi du 11 février 2005 sur le handicap, en sachant que les CP travaux correspondants feront l'objet d'une identification spécifique.

D'ores et déjà, on peut considérer que les résultats laisseront présager des travaux d'envergure qu'il conviendra dans ce cas d'anticiper et de phaser sur les prochaines années.

Je rappelle que la loi sur le handicap impose la prise en compte de tous les handicaps et pas seulement celui lié aux personnes à mobilité réduite (P.M.R) ;

- la numérisation des plans des bâtiments départementaux dans le cadre de la mise en œuvre du SIGP (Système d'Informatisation de la Gestion du Patrimoine). La deuxième tranche nécessite l'inscription d'une AP complémentaire de 72 000 € ;

Les autres dotations provisionnelles sont constantes, tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement.

Ces dotations s'entendent cependant sans mesures nouvelles, lesquelles nécessiteraient alors un ajustement budgétaire.

Parmi les programmes les plus importants, on peut citer ceux relatifs à l'entretien des bâtiments administratifs, routiers, sociaux, culturels, sportifs... (B123 & B143) dont le Département est propriétaire et/ou dont il assume les charges : 750 000 € d'AP et de CP non ventilés.

Enfin, à l'instar des années précédentes, une provision de 70 000 € est inscrite en frais d'études (AP et CP) pour des opérations dont l'Assemblée Départementale aura à décider en fonction des conclusions des investigations réalisées.

Je vous précise que **n'ont pas été chiffrés, ni totalisés** dans le budget primitif 2011 :

- les hypothèses de reconversion de l'I.U.F.M. (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) de GUEBWILLER, sauf les études à mener en 2011 ;
- le devenir du site Seijo (propriété départementale de KIENZHEIM), hormis les études et le diagnostic du bâtiment historique ;

lesquels pourront être absorbés via la dotation provisionnelle du B143 (autres bâtiments – travaux d'entretien).

Enfin, de nouvelles demandes ont été formulées depuis les Orientations Budgétaires, à savoir le remplacement d'un ascenseur sur 2 à l'Espace Doller ainsi que le monte-charge des Archives Départementales. A l'instar de ce qui s'est pratiqué en 2010, la DAR examinera lors de la DM1 les crédits qu'elle peut dégager, pour, si cela s'avère possible, absorber, à budget constant, les 60 000 € nécessaires.

### **3) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 100 000 €**

Cette dotation a été réduite de 20 % par rapport au BP 2010.

Sont concernées les dépenses d'entretien courant, de « rafraîchissement » de locaux autres que ceux de l'Administration départementale, d'achats de fournitures et de petits matériels.

### **4) RECETTES D'INVESTISSEMENT : 648 000 € - AP nouvelle 1 048 000 €**

Cette somme correspond à **2 recettes** :

Une **recette de 248 000 €** correspondant à la subvention que le Conseil Général percevra de l'Etat suite à la réception prévisionnelle des travaux du Peloton de Gendarmerie de Montagne de HOHROD ;

Un **versement de 400 000 €** au titre des subventions attendues de la Région et des Fonds Européens concernant l'opération de restructuration de la Maison Eclusière n° 50 à HIRTZFELDEN (C.I.N.E). Cette opération est en effet éligible au programme Education à l'Environnement de la Région et au FEDER puisqu'il s'inscrit dans une des mesures dédiées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (bâtiment BBC). Au total, c'est une somme de 800 000 € qui est attendue (AP nouvelle).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité des nouvelles opérations mentionnées dans ce rapport ;
- de voter, en **dépenses** :
  - \* les Autorisations de Programme nouvelles et complémentaires ainsi définies, pour un montant total de 5 511 865 € ;
  - \* les inscriptions budgétaires aux chapitres d'investissement et fonctionnement, à savoir respectivement 8 804 000 € et 100 000 € ;
- de voter, en **recettes** :
  - \* les Autorisations de Programme nouvelles d'un montant total de 1 048 000 € ;
  - \* l'inscription de 648 000 € au titre des recettes d'investissement ;
- de donner délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER